



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 46600

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la création et la définition du cadre de compétence d'un ordre national de la profession infirmières. Dans le but de garantir la qualité des prestations assurées par les infirmières, de rassembler l'ensemble des professionnelles, d'actualiser la formulation des règles professionnelles et de gérer l'ensemble de l'exercice professionnel, une grande majorité des infirmières est favorable à la création d'un ordre infirmier. En effet, la plupart des professions de santé disposent déjà d'un conseil de l'ordre, ce qui n'est pas le cas des infirmières. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans le domaine de la création d'un ordre infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46600

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6711